
Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2014

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 9 octobre 2013 à Corseaux, le budget 2014 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> :	Blonay	M.	Ghiringhelli Gianni
		M.	Mignot Nicolas
	Chardonne	M.	Aegerter Freddy
		M.	Frutig Daniel
	Corseaux	M.	Beldi Yves
		M.	Michaux Patrick
		M.	Da Costa Silva Vitor (suppléant)
	Corsier	M.	Goy André
		Mme	Vodoz Josiane
	Jongny	Mme	Dutoit Weidmann Annelise
		Mme	Lakhdar Annerose
		M.	Leal Rodrigo (suppléant)
	Montreux	M.	Golaz Denis
		M.	Chiaradia Florian (suppléant)
	Saint-Légier	Mme	Morier Céline
		M.	Mamin Michel (suppléant)
La Tour-de-Peilz	Mme	Dubuis Nathalie	
	M.	Vallotton Jacques	
Vevey	M.	Dutruy Gilbert	
	M.	Schuseil Peter (suppléant)	
Veytaux	M.	Andler Philippe	
	M.	Ruch Pascal	
<u>Excusés</u> :	Montreux	M.	Hess Yanick
	Saint-Légier	M.	Marti Guy
	Vevey	Mme	Destraz Marie-Catherine

ACCUEIL

M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il rappelle que l'usage veut que les conseillers communaux de la commune dont est issue le président du Conseil administratif de la CIEHL assurent la présidence et rédigent le rapport de la séance. M. Beldi fonctionnera donc comme président et M. Patrick Michaux sera secrétaire-rapporteur. Il souhaite à l'assemblée une fructueuse séance et précise que lui-même ainsi que Mme Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera, sont à disposition pour répondre aux questions.

M. Beldi procède ensuite à l'appel et propose de suivre l'ordre du jour tel qu'il a été transmis à la commission. Le débat est ensuite ouvert.

BUDGET 2014 ET PRÉAVIS TYPE

En préambule, M. Lambert rappelle ou précise quelques éléments du budget.

1. Revenus : la cotisation à la CIEHL reste fixée à 5.- par habitant.

2. Charges :

- 2.1 Provision études « transport-urbanisation » : le projet refusé par Berne est en suspens, certaines parties du projet continuent d'être étudiées par les communes. Il y a donc des projets communs à développer.
- 2.2 Etude d'opportunité / faisabilité fusion / gouvernance régionale : l'étude a débuté en décembre 2012. Urbaplan qui pilote l'étude a des contacts réguliers avec les communes et la CIEHL. Il reste un solde sur le budget 2013 alloué, Fr. 117'000.- sont prévus en 2014.
- 2.3 Préavis Salle del Castillo : les conseillers présents la veille à Vevey ont pu visiter le chantier et ont débattu ce préavis qui sera présenté dans toutes les communes.
- 2.4 Frais bancaire : rien de particulier
- 2.5 Frais d'administration : inclus la gestion du secrétariat, des séances, ...

Récapitulatif du budget

Total des revenus	381'320.-
Total des charges	628'100.-
Résultat prévisible de l'exercice	-246'780.-
Capital prévisible au 1.1. 2014	1'920'665.-
Excédent de charge de l'exercice 2014	-246'780.-
Capital prévisible au 31.12. 2014	1'673885.-

M. Lambert en profite pour remercier le SAI du travail fourni dans le cadre de la CIEHL.

M. Beldi remercie M. Lambert et Mme Rossier. Il ouvre le débat sur le budget.

Provision études « Transport / urbanisation

Une déléguée de Jongny demande ce qu'il advient de la provision faite au budget 2013. En principe, elle devrait être ajoutée au budget 2014.

En préambule, Mme Rossier rappelle que depuis que le projet a été déposé, les communes ont décidé de travailler par secteur géographique pour préparer et aborder plus concrètement les projets/mesures à mettre en œuvre. Ces provisions s'inscrivent donc dans cette perspective. En l'état, par rapport à la provision 2013, tout n'a pas été dépensé, ce sont Fr. 107'000.- sur les Fr. 150'000.- provisionnés qui ont été engagés pour les études de suivi du projet d'agglomération, notamment pour la coordination technique et l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération.

Pour 2014, d'autres études de projets sont envisagées, par exemple l'aménagement de la RC 780 (traversée de Corseaux à Veytaux), toutes les communes concernées ayant inscrit leur tronçon à aménager dans le projet d'agglo. Il ne s'agit pas dans ce cadre par exemple de dire à La Tour-de-Peilz de refaire tous les aménagements qu'elle a réalisés, mais bien d'assurer une certaine cohérence d'aménagement entre les différents tronçons de cette traversée et de planifier les différentes interventions.

Pour revenir sur le refus de la Confédération, il faut comprendre que celle-ci a des moyens restreints, qu'il y avait beaucoup de projets et que le choix a été fait de privilégier les grandes agglomérations. Ceci étant, la procédure n'est pas close, même s'il paraît très difficile de rattraper deux points, les exigences étant élevées.

Un délégué de Chardonne s'interroge sur le financement du projet et les conséquences pour les communes.

Mme Rossier précise qu'il faut relativiser les conséquences du refus par la Confédération. Même si le projet est accepté, le financement de la Confédération sera très faible au regard des investissements nécessaires à financer par les communes elles-mêmes. De plus, le projet actuel implique d'entreprendre de nombreuses études générales avant de pouvoir avancer sur des projets concrets et la Confédération ne subventionne pas les études.

Quels que soit les résultats définitifs, les communes vont continuer à travailler par secteur sur leurs différents projets et la coordination entre les différents secteurs (Haut-Lac, Châtel, Riviera) se poursuivra, ce qui permettra cas échéant de présenter un projet dit de 3^{ème} génération si la Confédération dispose de nouveaux moyens financiers.

Un délégué de Montreux s'interroge sur le choix des mesures/projets présentés dans le projet d'agglo. Ne s'agit-il que des choix communaux ? Comment les choix sont-ils opérés et priorisés ? Il cite l'exemple du tunnel de Blonay avec des coûts très élevés.

Mme Rossier explique qu'un bureau d'études a été retenu suite à une procédure de marchés publics pour établir le projet d'agglo et que dans ce cadre, il a établi les contacts avec les municipalités et les « techniciens » communaux (ex. BTI) pour recueillir leurs desideratas et leurs projets. C'est aussi vraisemblablement un des reproches de la Confédération qu'il y a peut-être un manque de lien/coordination entre tous les projets communaux.

Concernant ces projets/mesures communaux, il faut aussi rappeler qu'ils sont catégorisés en trois niveaux de priorité A, B, C, le dernier étant plutôt à titre informatif. Les niveaux A et B sont des projets que les communes doivent être capables de réaliser et d'assumer financièrement et dans un temps déterminé. Ainsi concernant le tunnel de Blonay, il est dans la catégorie C, donc non réalisable à court ou moyen terme.

Un délégué de Blonay confirme ces propos et indique que cela fait plus de 30 ans que l'on discute de ce tunnel.

M. Lambert souhaite rappeler qu'il ne faut pas oublier que ce projet d'agglo Rivelac, c'est le canton qui le chapeaute et qui fonctionne ainsi comme maître d'œuvre, les communes de la Riviera n'étant que partenaires.

Revenus

Un délégué de La Tour-de-Peilz constate que les revenus sont liés au nombre d'habitants. Si la population augmente, les revenus de la CIEHL augmentent aussi. Hors, la Riviera a une démographie qui progresse. Est-ce qu'on en tient compte ?

Mme Rossier précise que l'augmentation démographique sur la Riviera est nettement plus faible que dans d'autres régions du canton (de 0,5 à 0,8 %) et que ramené à Fr. 5.-/hab, cela est relativement faible, quelques milliers de francs tout au plus. On n'est pas dans la même situation qu'avec le Fonds culturel Riviera.

M. Beldi précise que la participation avait été fixée à Fr. 7.50 par habitant il y a quelques années avant de revenir à Fr. 5.- Un préavis demandant une augmentation de la cotisation serait toujours possible.

Retour sur le point : Provision études « Transport / urbanisation

Un délégué de Veytaux s'inquiète de la note octroyée par la confédération au Projet d'agglomération Transports et Urbanisation Rivelac. Celui-ci se demande si la note de 2 sur 12 n'est pas la conséquence d'un projet mal ficelé, présenté dans l'urgence voir fantaisiste ?

Mme Rossier rappelle que la confédération juge les projets sur leur rapport coût/utilité; cela consiste à répondre à la question suivante : Est-ce que le projet est trop cher par rapport à son utilité/efficacité ? La Confédération répond que le projet n'est pas si cher, mais que les mesures et les projets ne sont pas suffisamment aboutis pour prouver leur efficacité. Il s'agit toutefois d'une question complexe où interviennent plusieurs critères (amélioration du réseau de transports, de l'environnement, de la sécurité, diminution du trafic, etc)

Cependant si le projet est considéré comme pas trop cher, c'est parce que la Confédération a procédé à une reclassification de nombreuses mesures issues de notre projet (A→B, B→C) ; comme les mesures « C » ne sont pas prises en compte dans le calcul, le coût global du projet en est d'autant diminué.

La Riviera a toutefois demandé à ce que certaines mesures du projet soient « reclassifiées » car elles devraient être réalisées quoi qu'il advienne de la décision définitive de la Confédération.

Un délégué de Montreux demande comment sont décidées et priorisées les études à entreprendre, comme la RC par exemple ?

Mme Rossier répond que c'est la Corat et les municipalités, la CIEHL intervenant pour financer les études. De fait, il s'agit de mesures/projets inscrits dans le projet d'agglomération qui sont reconnus comme prioritaires par les communes et qui nécessitent une coordination entre les communes et souvent avec le Canton.

Par exemple l'étude de l'accessibilité ouest de l'agglomération doit permettre de trouver des solutions et de fixer les conditions de développement du secteur La Veyre-Fenil en fonction des capacités actuelles et futures des réseaux de transports. Actuellement, c'est environ 40'000 véhicules/jour qui transitent par le rond-point de Rio-Gredon, un des points les plus saturés du canton.

M. Beldi précise également que les études de ce type seront pilotées par l'Etat qui a les compétences, ce n'est pas le rôle de la CIEHL.

Etude sur la fusion / gouvernance régionale

Un délégué de Corsier demande une information sur la feuille de route de l'étude.

M. Lambert répond qu'un rapport est normalement prévu pour fin juin 2014, mais il y aura certainement du retard. Le délai de 18 mois pour l'étude était trop optimiste.

Mme Rossier informe qu'après la première phase de diagnostic, le projet est en phase 2 et que c'est durant cette phase qu'il devrait y avoir consultation, notamment des conseils communaux.

M. Beldi précise encore que les syndicats suivent le dossier et qu'ils peuvent donc transmettre des informations à leur CC respectif.

Enfin, il rappelle que les informations et documents disponibles sont accessibles sur le site internet du SAI <http://www.sai-riviera.ch/>

Salle del Castillo

Une déléguée de Jongny revient sur la visite du chantier et sur la séance où toutes les commissions désignées pour l'étude du préavis étaient conviées le mardi 8 octobre 2013. Le soutien de la CIEHL porte uniquement sur la partie équipement d'exploitation/sonorisation de la salle. Elle espère que des membres de la présente commission ont pu participer à cette séance, la décision finale appartenant aux dix conseils communaux.

M. Beldi précise que le rapport sera rédigé de façon commune sur proposition d'une déléguée de Vevey et déposé auprès des dix communes qui devront toutes l'accepter pour que la subvention puisse être octroyée.

La participation de la CIEHL est prévue au budget 2014, la fin des travaux est prévue pour septembre 2014.

Vote sur le budget

A l'issue de la discussion, M. Beldi rappelle les conclusions du préavis et procède au vote. L'assemblée accepte le budget 2014 à l'unanimité.

DIVERS

Aucun divers.

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2013 aura lieu le jeudi 10 avril 2014, à 18h30, à Corseaux

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président,
Yves Beldi

Le rapporteur,
Patrick Michaux

Fait à Corseaux, le 5 novembre 2013

Annexe : budget 2014

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2014

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	5'985	29'925	
- Chardonne	2'755	13'775	
- Corseaux	2'145	10'725	
- Corsier-sur-Vevey	3'305	16'525	
- Jongny	1'466	7'330	
- Montreux	25'187	125'935	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'039	25'195	
- La Tour-de-Peilz	10'815	54'075	
- Vevey	18'555	92'775	
- Veytaux	832	4'160	
(état au 31.12.2012)	<hr/>	<hr/>	380'420
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			900
TOTAL DES REVENUS			381'320

CHARGES		
Suite études "transports-urbanisation" (provision)		200'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale		117'000
Préavis Salle del Castillo *		300'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL		11'000
TOTAL DES CHARGES		628'100

Résultat prévisible de l'exercice	-246'780
--	-----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 1.1.2014	1'920'665
Excédent de charges de l'exercice 2014	-246'780
Capital prévisible au 31.12.2014	1'673'885

* sous réserve de l'adoption des préavis y relatifs



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2013

le 30 octobre 2013

Concerne :

Budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. LA CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.- par habitant. Dès 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;

- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. BUDGET 2014

Le budget 2014 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de Fr. 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à Fr. 380'420.-, auxquels s'ajoutent Fr. 900.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de Fr. 628'100.- est porté au budget 2014, détaillé ci-après pour les projets / études suivants :

- une réserve d'un montant de Fr. 200'000.-, pour la suite des études "transports et urbanisation";
- un montant de Fr. 117'000.-, correspondant à 4 mois sur les 18 mois prévus pour l'étude d'opportunité / faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;
- un montant de Fr. 300'000.- pour la rénovation de la salle del Castillo à Vevey;

A ces frais s'ajoutent les frais bancaires pour un montant de Fr. 100.-, ainsi que les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 11'000.-.

Projet d'agglomération transports / urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac) et suite à donner

Rappelons que les démarches entreprises depuis 2007 ont été présentées régulièrement de manière synthétique dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL. D'autres canaux d'information ont également été activés, tels qu'un bulletin d'information spécifique sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013) et le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) mis régulièrement à jour.

Le rapport final du PA T/U Rivelac a été transmis à la Confédération dans le délai fixé, fin décembre 2011. La consultation publique a été lancée après, de mi-février à mi-mars 2012, et a fait l'objet de vingt remarques issues de particuliers, milieux associatifs, partis politiques, propriétaires fonciers pour l'essentiel. Les réponses ont été transmises à la Confédération ainsi qu'aux auteurs des remarques mi-juillet 2012.

En parallèle, les organes du PA T/U se sont centrés sur la préparation de la phase de mise en œuvre du projet. Dans ce cadre, les partenaires du projet ont octroyé un mandat de coordination générale au bureau team+ fin décembre 2012, qui a dans les faits démarré en janvier 2013.

S'agissant du secteur géographique de la Riviera, piloté par la CORAT, un mandat d'appui et de coordination technique a également été attribué dès octobre 2012 au bureau team+. Ce mandat



a permis d'une part, de faire le point avec chaque commune sur le PA T/U et d'autre part, de dégager les axes de travail concret à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination. La priorité a été donnée à l'étude d'accessibilité de l'ouest de l'agglomération et du secteur La Veyre-Fenil, co-financée par le Service de la mobilité de l'Etat de Vaud et dont la finalisation est prévue en 2013.

Comme explicité par l'information-communication de la CORAT d'août 2013, la Confédération a transmis son rapport d'examen provisoire sur le PA T/U Rivelac fin mai 2013. Bien qu'elle reconnaisse la conception générale du projet comme pertinente, la Confédération a jugé son rapport coût-efficacité insuffisant et par voie de conséquence, il ne pourra pas bénéficier d'un cofinancement de la Confédération.

S'agissant de la suite de la procédure des projets d'agglomération, l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 et le rapport de la Confédération y relatif font l'objet d'une consultation jusqu'au 31 octobre 2013. Après examen des remarques reçues dans le cadre de la consultation et cas échéant, modification du rapport d'examen provisoire, le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sera déposé à la fin mars 2014, selon le calendrier prévu.

Les municipalités de la Riviera via la CORAT notamment, souhaitent cependant poursuivre en 2014 le travail entamé dès l'automne 2012. En effet, sur la base du PA qui constitue une référence sur laquelle elle peut s'appuyer, plusieurs "chantiers" intercommunaux devraient faire l'objet d'un travail coordonné, comme par exemple, la RC 780a. La CORAT prévoit de définir concrètement les prochaines priorités, dans le courant de l'automne 2013. Un montant de Fr. 200'000.- est inscrit au budget de la CIEHL, en vue de pouvoir mener à bien le travail, selon les priorités qui seront fixées et leurs outils de mise en œuvre.

En outre, compte tenu du préavis de la Confédération, l'ensemble des partenaires du PA T/U Rivelac devra se déterminer sur la suite à envisager de manière globale. Le financement des projets de 3^{ème} génération n'est toutefois pas assuré actuellement.

Comme pratiqué tout au long de l'année 2013 par la CORAT, les Conseils communaux seront informés par le biais de communications spécifiques.

Etude d'opportunité / de faisabilité de fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Un bref historique des démarches effectuées jusqu'en 2012 a été fourni dans les rapports d'activités 2009 à 2012 de la CIEHL.

Nous rappelons cependant que le préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera a été adopté par les dix conseils communaux en automne 2012; résultat qui a fait l'objet d'une information-communication spécifique en novembre 2012.

Toutes les démarches entreprises depuis 2011 ont été présentées dans le cadre du préavis susmentionné, ainsi que les principaux éléments portant sur l'appréhension du mandat par l'équipe pluridisciplinaire retenue pour le conduire. Ils ont également été présentés lors de la séance d'information aux conseillers communaux qui a eu lieu le 28 août 2012.

La 1^{ère} phase de diagnostic a été menée jusqu'en mai 2013, dont l'enquête de M.I.S Trend auprès d'un échantillon des citoyens de la Riviera. La synthèse des résultats de cette enquête a fait l'objet d'un communiqué de presse transmis aux conseils communaux, notamment; ainsi que d'une conférence de presse le 7 mai 2013. Les résultats complets ont été rendus publics par le biais du site internet du SAI. La 2^{ème} phase de travail "Projet de société" est en cours.



Préavis municipal N° 15/2013

Le montant de Fr. 117'000.- inscrit au budget 2014 de la CIEHL a été défini au prorata des dix-huit mois d'étude prévus, pour un total s'élevant à Fr. 516'672.-.

Rénovation de la salle del Castillo

La Municipalité de Vevey a déposé un préavis municipal en décembre 2011 auprès de son conseil communal, portant sur un crédit d'ouvrage pour financer notamment la restauration et la transformation de la salle del Castillo, pour un montant de près de Fr. 17 millions. Le préavis fait suite à un concours de projet lancé en 2009, portant sur un concept d'aménagement global des Jardins du Rivage et de la salle del Castillo. Le Conseil communal de Vevey a adopté le préavis susmentionné en février 2012.

La Municipalité de Vevey a transmis un dossier de demande de soutien auprès de la CIEHL pour un montant de Fr. 300'000.- en avril 2012. Tant le CA de la CIEHL que les municipalités ont reconnu l'intérêt public régional de la restauration et transformation de la salle del Castillo et admis le soutien de la CIEHL à hauteur de Fr. 300'000.-.

Un préavis spécifique de la CIEHL a été rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision durant l'automne 2013. Une séance d'information pour les commissions des conseils communaux a été fixée le 8 octobre 2013.

Espace régional des Pléiades

Comme pour le point précédent, un bref historique de ce projet a été présenté dans le rapport d'activités 2011 de la CIEHL.

Le projet d'Espace régional des Pléiades présenté au CA a été reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Le CA a consulté les municipalités sur le principe et le montant d'un soutien de Fr. 600'000.-, qu'elles ont toutes accepté, l'une d'elles conditionnant toutefois son accord à l'obtention de précisions complémentaires.

La municipalité de Blonay a annoncé que de nouveaux éléments seraient présentés au CA de la CIEHL d'ici fin 2013. Par conséquent, un préavis spécifique de la CIEHL sera rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision durant le 1^{er} semestre 2014 et dans la mesure où le dit préavis est accepté, le montant sera porté au budget 2015 de la CIEHL.

Au vu des éléments présentés ci-avant, et pour autant que le préavis spécifique relatif à la salle del Castillo soit accepté par les conseils communaux, le capital prévisible à fin 2014 est estimé à Fr. 1'673'885.-.



4. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal N° 15/2013 du 30 octobre 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2014

Adopté par la Municipalité le 9 septembre 2013



**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2014

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	5'985	29'925	
- Chardonne	2'755	13'775	
- Corseaux	2'145	10'725	
- Corsier-sur-Vevey	3'305	16'525	
- Jongny	1'466	7'330	
- Montreux	25'187	125'935	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'039	25'195	
- La Tour-de-Peilz	10'815	54'075	
- Vevey	18'555	92'775	
- Veytaux	832	4'160	
(état au 31.12.2012)	<hr/> 76'084	<hr/> 380'420	380'420
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			900
TOTAL DES REVENUS			381'320

CHARGES		
Suite études "transports-urbanisation" (provision)		200'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale		117'000
Préavis Salle del Castillo *		300'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL		11'000
TOTAL DES CHARGES		628'100

Résultat prévisible de l'exercice	-246'780
--	-----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 1.1.2014	1'920'665
Excédent de charges de l'exercice 2014	-246'780
Capital prévisible au 31.12.2014	1'673'885

* sous réserve de l'adoption des préavis y relatifs